

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation du Commissaire du Gouvernement auprès de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur

A.Gt. 23-08-2024

M.B. 24-09-2024

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 05 octobre 2023 relatif à la gouvernance, à la transparence, à l'autonomie et au contrôle des organismes, des sociétés de bâtiments scolaires et des sociétés de gestion patrimoniale qui dépendent de la Communauté française, l'article 32 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 26 octobre 2023 portant désignation du Commissaire du Gouvernement auprès de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur ;

Sur la proposition de la Ministre en charge de l'enseignement supérieur ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Monsieur Thierry ZELLER est désigné en qualité de Commissaire du Gouvernement auprès de l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES).

Article 2. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 26 octobre 2023 portant désignation du Commissaire du Gouvernement auprès de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur est abrogé.

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets le 16 juillet 2024.

Article 4. - Le Ministre qui a l'enseignement supérieur dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 23 août 2024.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE